

Instructions demande affiliation SSPath

Nous vous remercions de votre intérêt à devenir membre de la Société Suisse de Pathologie..

Le processus d'affiliation est décrit dans l'article 20 des statuts:

Art. 20

Les demandes d'adhésion doivent être adressées par écrit au président de la Société. Toute demande d'adhésion doit être déposée au plus tard 4 semaines avant l'assemblée générale. Elle doit contenir :

- une demande d'affiliation sous la forme d'une courte lettre,
- un bref curriculum vitae du candidat avec une photo portrait,
- un aperçu de ses intérêts professionnels,
- une liste de ses publications scientifiques,
- un rapport d'un membre parrainant le candidat.

L'admission officielle en tant que membre de la société a lieu lors de l'assemblée des membres, qui se tient pendant le congrès annuel vers la mi-novembre de l'année en cours.

La demande d'affiliation devrait parvenir au plus tard à la mi-octobre à la

❖ **Présidente de la Société Suisse de Pathologie**

PD Dr. med. Sylvia Höller

Institut für klinische Pathologie

Stadtspital Zürich

Birmensdorferstrasse 497

CH-8063 Zürich

E-mail : sylvia.hoeller@stadtspital.ch

ET

❖ Une copie du dossier à la

Directrice administrative de la Société Suisse de Pathologie

Dr. sc. nat. Jae Kyoung PAK

Obstgartenstrasse 7

CH-8006 Zürich

Email: management@sgpath.ch

Le dossier peut être envoyé par e-mail (de préférence) ou par courrier postal.

Avec mes meilleures salutations,